



POLITIQUE D'ACCREDITATION DES ORGANISMES

La politique d'accréditation a été élaborée dans le but d'améliorer la distribution des denrées récupérées et de la rendre adéquate et équitable pour les organismes. Elle permet de définir les critères d'admissibilité tout en balisant le service.

Moisson Sud-Ouest (MSO) désire faciliter la démarche auprès des organismes communautaires afin d'évaluer adéquatement les demandes et couvrir le plus possible, son territoire.

Pour obtenir des denrées alimentaires, les organismes communautaires doivent soumettre une demande d'accréditation auprès de Moisson Sud-Ouest pour vérifier si les services dispensés par les organismes s'inscrivent dans ses orientations et respectent ses politiques.

MSO tente de rejoindre tous les organismes à travers les trois MRC qu'elle dessert, soit la MRC de Vaudreuil-Soulanges, de Beauharnois-Salaberry et du Haut-Saint-Laurent.

Plusieurs éléments sont étudiés lors de l'analyse d'une demande d'accréditation, notamment la mission de l'organisme, la clientèle visée, la méthode d'intervention ainsi que le respect d'hygiène et de salubrité.

Principaux critères de sélection

- Être un organisme à but non lucratif
- Offrir des services aux personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, handicapées, etc)
- Respecter la réglementation de Moisson Sud-Ouest
- Desservir un territoire à l'intérieur des 3 MRC que dessert MSO
- Ne pas être desservi par une autre banque alimentaire membre du réseau « Les Banques Alimentaires du Québec ».

Organismes admissibles

Les organismes admissibles sont à but non lucratif. Leur mission touche, de près ou de loin, l'aide alimentaire et l'entraide alimentaire et les services offerts visent une clientèle défavorisée.

Trois catégories d'organismes sont admissibles :

Organisme prioritaire :

Les organismes dont la mission première est l'aide et l'entraide alimentaire.

Ex. Soupes populaires, repas communautaires, comptoirs alimentaires, les comptoirs de dépannage paroissiaux, les cuisines collectives, etc.

L'organisme devrait offrir leurs services gratuitement. Cependant, si un montant symbolique est suggéré, les personnes usagères qui sont incapables de contribuer financièrement doivent recevoir le service gratuitement.

Organisme secondaire :

Les organismes dont la mission première n'est pas l'aide et l'entraide alimentaire, mais dont les services incluent de façon importante l'aide et l'entraide alimentaire.

Ex. Maisons ou centres d'hébergement, camps d'été, popotes roulantes, etc.

L'organisme peut demander une contribution financière, mais ne devraient pas refuser de personnes usagères incapables de contribuer financièrement.

Organisme tertiaire :

Les organismes qui, de façon ponctuelle, offrent un service d'aide et d'entraide alimentaire.

Ex. Les organismes à services multiples dont l'aide et l'entraide alimentaire est un service ponctuel, bien qu'il ne soit pas prioritaire, par exemple, un organisme d'aide aux réfugiés.

L'organisme doit offrir leurs services gratuitement. Cependant, si un montant symbolique est suggéré, les personnes usagères qui sont incapables de contribuer financièrement doivent recevoir le service gratuitement.

Document requis

- Documentation résumant les activités de l'organisme
- Copie des lettres patentes constitutives de l'organisme
- Résolution du conseil d'administration adoptant la demande de service et d'accréditation auprès de MSO
- Résolution du conseil d'administration nommant les personnes responsables
- Document d'attribution du numéro d'organisme de charité auprès de Revenu Canada
- Budget de l'organisme
- Dernier bilan financier vérifié par un comptable
- Rapport d'activité de l'organisme
- Liste des membres du conseil d'administration et leurs coordonnées
- Règlements généraux.

PROCÉDURE DE DEMANDE D'ACCREDITATION

- Prendre connaissance du « Règlement»
- Remplir et signer le formulaire *Demande d'accréditation* ET la feuille de *statistiques*
 - Annexer les documents mentionnés à la page 3
 - Envoyer vos documents à :

Moisson Sud-Ouest
50 rue Webb
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6L5

Ou par courriel à : communication@moissonsudouest.org

- Une visite de l'organisme sera planifiée lorsque le dossier sera complet. Lors de la visite, les lieux d'entreposage de la nourriture seront évalués et des renseignements supplémentaires pourraient vous être demandés.
- Lorsque ces étapes seront complétées, une réponse officielle sera envoyée par courriel au responsable du service de distribution de denrées alimentaires, dont *l'Entente d'engagement d'un organisme envers Moisson Sud-Ouest*. (délai de 2 à 4 semaines)
- Retourner *l'Entente* signée par courrier postal ou par courriel, numérisé.

Pour plus de renseignements concernant cette demande, veuillez communiquer avec le(la)

Coordonnateur(trice) aux communications et relations avec le milieu
Tél. : 450-377-7696
Courriel : communication@moissonsudouest.org